



SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210SO7630

ISSN 1252-9915

Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

PIC VAL DOISE



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Dispensé de timbrage

Déposé, le 13 septembre 2010

Amplifions la mobilisation !

Les 15 et 23 : on y sera !

Le 7 septembre, la grève et les manifestations ont été exceptionnelles. Cette réussite de grande ampleur ne peut dorénavant être ignorée par le gouvernement. Si l'ensemble des français partage la nécessité d'une réforme, le gouvernement doit entendre que son projet, fait l'objet d'un refus massif. Il doit au plus vite ouvrir de réelles négociations sur l'ensemble des questions : âge de départ à la retraite, financement, emploi, pouvoir d'achat, réduction des inégalités homme/femme, Code des pensions...

Le Président de la République a été contraint de s'exprimer dès le lendemain, mais ses annonces ne modifient en rien le caractère injuste et inacceptable de la réforme et en confirment les fondements avec la fin de la retraite à 60 ans et le report de l'âge sans décote à 67 ans.

L'examen de ce projet est marqué par l'absence de négociations et le calendrier imposé par le gouvernement a pour objectif d'empêcher le débat à l'Assemblée Nationale comme dans le pays. Même lorsque Nicolas Sarkozy annonce, lors de son discours du 8 septembre, un nouveau « recul » concernant les mères de 3 enfants, au final l'amendement proposé par le gouvernement est très en retrait de l'annonce du chef de l'Etat.

Cette « réforme des retraites » qui ne règle rien de la question essentielle du financement et qui selon ses instigateurs même ne « tient » que jusqu'en 2018, les annonces des suppressions de postes dans l'éducation, le gel des salaires, la formation « peau de chagrin » et les conditions périlleuses d'entrée dans le métier de nouveaux recrutés pèsent lourdement sur l'école et les enseignants. **Le SNUipp demande que le gouvernement abandonne ses projets et ouvre de véritables négociations.**

Dans ces conditions, nous devons amplifier la mobilisation pour imposer d'autres choix. Le SNUipp appelle toute la profession à se **mobiliser massivement** avec l'ensemble des citoyens et des salariés lors des prochains rendez-vous :

- **mercredi 15 septembre : rassemblement le (place de la Concorde)** au moment du vote par les députés du projet de loi ;

- **jeudi 23 septembre : grève et manifestation avant le débat au Sénat sur la nouvelle loi relative aux retraites.**

Kamel Ould Bouali
Secrétaire départemental



Enseigner à 67 ans Yes, we canne ?

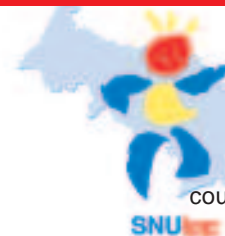
23 septembre : TOUS et TOUTES En Grève et à la manif

**Signez et faites signer
la pétition E.V.S.
(voir page 4)**

Sommaire

Edito	p1
Rapport IG/mobilisations	p2
Grève du 23	p3
Pétition E.V.S.	p4

Ce bulletin est adressé aux écoles
et aux syndiqués du département.



SNUipp FSU
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : <http://95.snuipp.fr>

Rapport des IG

Le ministère ne prépare pas l'avenir : il est encore temps de revenir sur les suppressions de postes !

Selon un rapport de l'Inspection générale censé rester confidentiel, la rentrée scolaire 2010 prépare « *assez peu l'avenir* ». Pour le SNUipp, cette analyse rejoint les dysfonctionnements dénoncés au plus près du terrain dans les écoles.

Les IG relaient « *le cri d'alarme (...) général dans les académies* » : problèmes de remplacements, conséquences des économies budgétaires sur la formation des enseignants et les effectifs dans les classes, risques financiers pesant sur les crédits de fonctionnement, ainsi que les tensions dans les services administratifs. Pour les rapporteurs, le manque de crédits de fonctionnement affecte la qualité du système éducatif.

Du côté des postes, les rapporteurs confirment que dans le premier degré, les créations d'emploi n'ont pas permis d'absorber la hausse démographique, notant le paradoxe que si à la rentrée 2010 « *aucune suppression de moyens d'enseignement n'a été votée (...) ceux ci sont néanmoins en baisse* ».

Evoquant aussi la réforme de la formation et le recrutement, ils notent l'insuffisance des moyens et la grande disparité dans sa mise en oeuvre, relevant le caractère conjoncturel

Faire reculer le gouvernement

La force des mobilisations sera déterminante pour faire reculer le gouvernement.

La puissance des manifestations du 7 septembre a contraint le Président de la République à s'exprimer sur le projet de réforme des retraites. Les réponses apportées sont loin de faire le compte et le gouvernement confirme le fond du projet : la fin de la retraite à 60 ans et le report de l'âge sans décote à 67 ans. Il continue d'esquiver des débats essentiels, comme celui des inégalités hommes / femmes et refuse toujours d'ouvrir le débat du financement et d'une autre répartition des richesses.

S'agissant de la Fonction publique, les régressions au nom de l'équité sont confirmées.

L'alignement des taux de cotisation **conduit à la perte d'une journée de salaire par mois**. Aucune réponse n'est apportée au projet régressif de mettre l'attribution du minimum garanti sous condition d'obtention du taux plein. La réponse d'Eric Woerth, lors des débats de la commission de l'assemblée nationale, lâchant que sans cette modification, la décote ne servirait à rien illustre bien la conception gouvernementale de « *l'équité public-privé* » : réduire les revenus de tous, même les plus faibles !

Les interventions de la FSU, les protestations massives relatives à la suppression brutale du droit à la retraite des mères de 3 enfants ayant 15 ans de service ont contraint le pouvoir à réagir. L'amendement gouvernemental permet aux fonctionnaires âgées de 57 ans au moins au 1er janvier 2011 de garder le bénéfice de la loi en vigueur.

En revanche, il **confirme le projet pour toutes les autres et ne résout pas le problème**. Les dispositions envisagées pousseraient des milliers de femmes à cesser leur activité bien avant 60 ans alors qu'elles ne le souhaitent pas et pénaliseraient les missions les plus féminisées du service public, santé, social et éducation...

Alors que le Président prétend être prêt à « *compléter le projet du gouvernement* » sur plusieurs points dont celui de la pénibilité, le groupe UMP fait adopter par la commission de l'assemblée nationale des amendements qui aggravent

du dispositif de formation des professeurs stagiaires à cette rentrée : c'est bien le contexte de surnombre qui a permis d'offrir aux professeurs des écoles stagiaires de meilleures conditions d'entrée dans le métier. L'année prochaine, il en sera autrement.

Le climat apaisé décrit dans le rapport à propos du 1er degré n'en est donc que très relatif. **L'insatisfaction et l'inquiétude des enseignants est grandissante**. En réalité, les élèves les plus en difficultés, les plus démunis, les élèves porteurs de handicap, les élèves de maternelle sont les premières victimes de cette politique qui retire à l'éducation son caractère de priorité nationale. Il est urgent de revenir sur ces orientations catastrophiques pour l'avenir de l'école et des élèves.

Le SNUipp demande instamment au ministre de l'Éducation l'abandon des suppressions de postes pour 2011, la remise à plat de la réforme de la formation.

Le SNUipp appelle les enseignants à se mobiliser massivement les 15 et 23 septembre prochains pour les retraites, l'emploi, les salaires mais aussi pour l'école.

le texte initial, comme la cessation progressive d'activité (CPA) dans la Fonction publique, déjà fortement dégradée par la réforme de 2003. Les agents publics sont pour certains d'entre eux exposés à des conditions d'exercice éprouvantes du point de vue physique, à des horaires atypiques, et tous ou presque subissent, eux aussi, les expositions aux risques psychosociaux et aux troubles musculo-squelettiques.

Face à l'aggravation des conditions de travail des personnels, l'urgence commandait au contraire de développer des possibilités attractives d'exercice à temps partiel en fin de carrière. En choisissant la voie opposée, les parlementaires UMP nient les difficultés des professions de la Fonction publique et rendent plus dur l'exercice professionnel qu'ils décident d'allonger.

Prétendant améliorer la situation des polypensionnés, le gouvernement dépose un amendement qui en accroîtra le nombre, sans même avoir indiqué les mesures envisagées pour corriger les injustices dont ils sont actuellement victimes dans le calcul de leur pension. De plus, rien n'est prévu pour prendre en compte les carrières structurellement courtes, les années d'études et de thèse, les années travaillées à l'étranger.

Tout indique que la procédure d'urgence choisie et confirmée par le gouvernement correspond à sa volonté de passer en force.

La FSU renouvelle **son exigence de retrait du projet de loi** et appelle les personnels de la Fonction publique à poursuivre la campagne d'information et de débats, à **amplifier leur mobilisation** dès la journée d'interpellation du 15 septembre et le **23 septembre par une nouvelle journée de grève et de manifestations avant l'arrivée du projet de loi au sénat.**

La force des mobilisations sera déterminante pour faire reculer le gouvernement.

TOUS en grève et dans la rue le 23 septembre

Fortes de la réussite exceptionnelle du 7 septembre les organisations syndicales considèrent que les annonces du Président de la République, qui se voulaient une réponse aux mobilisations, ne modifient pas le caractère injuste et inacceptable de la réforme proposée.

Réunies le 8 septembre 2010 elles décident de poursuivre et d'amplifier le processus de mobilisation pour obtenir des mesures justes et efficaces afin d'assurer la pérennité du système de retraites par répartition.

Elles appellent à faire du mercredi 15 septembre, jour du vote par les députés du projet de loi, une journée forte d'initiatives et d'interpellations des députés, des membres du gouvernement et du Président de la République dans les départements et les circonscriptions.

Avant le débat au Sénat elles décident de faire du jeudi 23 septembre une grande journée de grèves et de manifestations dans tout le pays.

Communiqué commun CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA

Les organisations syndicales interpellent les parlementaires

Une lettre ouverte, signée par les 8 secrétaires généraux (toutes les organisations sauf FO), a été envoyée pour demander aux parlementaires de ne pas voter le projet de loi de réforme des retraites et pour interpellier le gouvernement.

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,
Mesdames et messieurs les députés,
Mesdames et messieurs les sénateurs,

Le 9 septembre 2010

Les salariés se sont mobilisés dans des proportions exceptionnelles le 7 septembre 2010 à l'appel des organisations syndicales. Le caractère injuste et inefficace de la réforme des retraites à l'examen en ce moment au parlement malgré nos protestations est à l'origine du conflit en cours. Cette réforme va aggraver les inégalités sans répondre aux enjeux de long terme. La méthode utilisée qui a consisté pour l'essentiel à recevoir les syndicats sans jamais réellement les entendre a contribué à accroître les tensions.

Les annonces du 8 septembre 2010 qui se veulent une réponse aux mobilisations ne modifient pas la logique globale de la réforme proposée. Les injustices demeurent. Le calendrier précipité ne permet pas d'être entendus. Le recul de l'âge d'ouverture du droit à la retraite de 60 ans à 62 ans, combiné à l'augmentation simultanée de la durée de cotisation, va fortement pénaliser les salariés, et plus particulièrement tous ceux qui ont commencé à travailler jeunes, qui seront amenés à contribuer plus que les autres au financement du système sans acquérir le moindre droit supplémentaire.

Le recul de l'âge du taux plein de 65 ans à 67 ans va durement aggraver la situation des salariés qui ont eu des parcours professionnels morcelés, en particulier les femmes dont près de 30% font valoir aujourd'hui leurs droits à la retraite à 65 ans pour éviter une pénalité sur leur pension et ceux qui sont conduits à entrer tardivement sur le marché du travail. Ce report des âges légaux va entraîner un prolongement du chômage pour les nombreux salariés qui ne sont plus en activité lorsqu'ils partent à la retraite ce qui les pénalisera financièrement tout en reportant les charges financières sur d'autres comptes sociaux.

La pénibilité du travail n'est pas reconnue dans ses conséquences sur l'espérance de vie des salariés qui y ont été exposés. Les fonctionnaires se voient imposer une hausse drastique du taux de leur cotisation, en période de gel des salaires, conduisant à une baisse importante et injuste de leur pouvoir d'achat.

Au total, le projet de loi de réforme des retraites fait reposer l'essentiel de l'effort sur les salariés, ne répond ni aux questions d'emploi, en particulier des jeunes et des seniors, ni à la résorption des inégalités ni au besoin de financement. Les salariés devraient accepter de payer la facture de la crise financière et économique dont ils ne sont pas responsables.

Cette réforme est donc inacceptable.

Pour toutes ces raisons, au nom des salariés nous vous demandons solennellement d'entendre le point de vue des organisations syndicales dans la perspective de définir un ensemble de mesures justes et efficaces pour assurer la pérennité du système de retraites par répartition. Dans ce contexte le vote de ce projet dans sa logique actuelle n'est pas d'actualité.

Bernard THIBAUT
François CHEREQUE
Jacques VOISIN
Bernard VAN CRAEYNST

Secrétaire général de la CGT
Secrétaire général de la CFDT
Président de la CFTC
Président de la CFE-CGC

Alain OLIVE
Bernadette GROISON
Annick COUPE

Secrétaire général de l'UNSA
Secrétaire générale de la FSU
Porte-parole de SOLIDAIRES

EVS : "Emplois Vite Sacrifiés" !

La présence des EVS et des AVS dans les écoles révèle, une fois de plus, la nécessité d'emplois pérennes et statutaires pour assurer les missions essentielles d'accompagnement, d'aide administrative et d'aide à la scolarisation des enfants handicapés dont l'école, les élèves et leurs familles ont besoin.

Suppression de 30% de postes sur le Val d'Oise :

Sur instruction du ministère, d'ici le 31 décembre 2010, le Val d'Oise comme beaucoup d'autres départements devra réduire de 30% le volume de postes. Ainsi sur les 1340 emplois dont disposent actuellement le Val d'Oise, plus de 400 devront être supprimés, notamment ceux exerçant sur la mission d'aide administrative.

De nombreux EVS sont ou seront, dans les prochaines semaines, confrontés à la réalité des fins de contrat, à l'impossibilité des renouvellements et auront comme seule perspective un retour à la case « chômage ». Outre la perte d'emploi, souvent dramatique, pour les EVS concernés, ce sont autant d'écoles privées soudainement d'aide à la direction d'école, au moment où se multiplient et se complexifient les tâches administratives imposées aux écoles. Cette décision témoigne du manque de considération du ministre vis-à-vis de ces personnels maintenus dans la précarité, vis-à-vis des enseignants, des élèves et de leurs familles !

Nous dénonçons les conditions actuelles d'emploi des contrats aidés dans les écoles et revendiquons :

- l'annulation de ces mesures de réduction de postes.
- la reconnaissance de ces emplois par la création de postes pérennes et statutaires
- le droit pour tous les EVS et AVS à une véritable formation et à un accompagnement de qualité permettant de déboucher sur une qualification reconnue ou le recrutement sur un emploi pérenne et statutaire.

Signer et faites signer massivement cette pétition.

Nom - Prénom	Ecole - Commune	Signature